

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1442 :

Politique du handicap : plan d'actions 2024

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphane, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphane, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphane DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture
97421974016X-20231214-30-1442-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1442 : Politique du handicap : plan d'actions 2024.

Direction de la Proximité

Chaque année, la ville met en place un plan d'actions devant permettre notamment aux associations de personnes en situations de handicap d'exprimer leurs créativité et leurs talents.

Il souligne en outre que l'accès aux loisirs et à la culture fait partie des besoins essentiels à l'existence des personnes en situation de handicap conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il expose à ce titre les activités mises en place par la ville selon le plan prévisionnel d'actions de sensibilisation et d'information joint en annexe et qui reposent sur deux axes forts :

1. Des actions propres dans la mise en œuvre des opérations de sensibilisation et d'information :

- Le carnaval du Mardi – Gras,
- Saint – Pierre, Ville et handicap,
- Handimusik,
- Handinautique,
- Sorties pédagogiques

2. Des actions partagées avec les associations de personnes en situation de handicap :

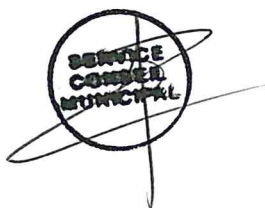
- Activités canoë – kayak, et,
- Solidarun avec l'Association Sportive des handicapés Physiques du Sud
- Journées récréatives avec l'Association Solidarité Sainte Thérèse de Saint – Pierre, le Comité Valentin Hauÿ et l'ALEFPA.
- Les nouveaux défis avec l'Association les handicapables,
- Autres...

Ces manifestations permettent le développement d'une culture partagée en reprenant dans la globalité la notion d'inclusion à travers le volet handicap. Par ailleurs elles abordent le croisement des regards dans la rencontre de nos différences.

Les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire correspondante au budget 2024 : Service 260

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan d'actions 2024 du Service Pôle Handicap joint en annexe,
- **DE VALIDER** le budget prévisionnel y afférent pour un montant maximal de 20 000.00€
- **D'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints Délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1442-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023